

Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Gaston Roulaud



Table des matières

INTRODUCTION : Le cadre réglementaire de la concertation publique.....	3
I - Objectifs d'aménagements poursuivis	4
II - Déroulement de la concertation	6
A - Cadre réglementaire	6
B - Dispositif de concertation mis en œuvre	8
B.1 - Les réunions publiques.....	9
B.2 - Participation à des événements publics.....	9
B.3 - Organisation d'événements spécifiques.....	11
B.4 - L'animation de lieux dédiés à la démarche d'échanges autour du projet.....	14
B.5 - Echanges avec le Conseil Citoyen et le Conseil de quartier et les structures locales	15
B.6 - Le développement d'outil numérique de modélisation du projet de quartier.....	15
B.7 - Sites internet et publications	17
III - Les questions des participants et les réponses apportées.....	19
IV - Retour sur la concertation du projet Gaston Roulaud.....	28
A - Les éléments positifs de cette concertation	28
B - Les éléments à corriger de cette concertation, relevés lors de la première réunion publique de 2016.....	29
ANNEXES.....	31
ANNEXE 1 : Support de présentation de la réunion publique, du 6 Juillet 2021	32
ANNEXE 2 : Délibération de la Ville de Drancy, du 30 mai 2016.....	32
ANNEXE 3 : Délibération n°9 de l'E.P.T Paris Terres d'Envol, du 9 avril 2018	35
ANNEXE 4 : Délibération de l'OPH de Drancy, du 16 Décembre 2019.....	37

INTRODUCTION : Le cadre réglementaire de la concertation publique

La concertation publique en lien avec le dossier de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) est encadrée par différents éléments juridiques et administratifs :

- **Le code de l'urbanisme** tout d'abord, qui dans ses articles L.103-2 et L.103-3 définit le cadre dans lequel une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées doit être organisée pendant toute la durée d'élaboration des projets de révision du plan local d'urbanisme et/ou de création d'une zone d'aménagement concerté.
- **La délibération du 30 mai 2016** de la ville de Drancy portant sur l'ouverture de la concertation publique. Cette délibération fixe les objectifs et les modalités de concertation.
- **La délibération n°9 du 9 avril 2018** de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol actant de la reprise de la compétence par l'EPT en matière de concertation publique dans le cadre d'une création de Zone d'Aménagement Concertée.
- **La délibération du 16 décembre 2019** de l'OPH de Drancy, aménageur de la ZAC, sur la reprise de la compétence en matière de concertation publique préalable à la création d'une ZAC.

L'initiateur du projet est l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Drancy. En effet, une délibération du conseil territorial de Paris Terres d'Envol en date du 09/12/2019 approuve la prise d'initiative de l'OPH, en qualité d'aménageur (art. L.421-1 du code de la construction et de l'habitation, qui atteste de la compétence des OPH à mener et réaliser des opérations d'aménagement), relative à la création puis à la réalisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC). Elle fait suite à la délibération préalable de l'OPH du 24/06/2019, qui autorise le Directeur Général à mener la procédure d'aménagement nécessaire à la réalisation de cette opération.

L'article L. 421-1 du code de la construction et de l'habitation prévoit expressément que "les offices publics de l'habitat sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial. Ils ont pour objet : (...) 2° De réaliser pour leur compte ou pour le compte de tiers, avec l'accord des collectivités ou communautés intéressées, toutes les interventions foncières, les actions ou opérations d'aménagement prévues par le code de l'urbanisme et le présent code (...)".

A l'issue de la procédure, le présent bilan de la concertation doit être approuvé par le Conseil d'Administration de l'OPH de Drancy.

Le présent document a pour but de présenter le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC sur le quartier Gaston Roulaud à Drancy. Après un rappel du cadre réglementaire et des objectifs d'aménagement poursuivis, ce bilan retrace le déroulement des actions de concertation, depuis l'ouverture de celle-ci en mai 2016 jusqu'à Octobre 2021.

I - Objectif d'aménagement pour l'avenir

L'objectif majeur de ce projet est de procéder au renouvellement profond de ce quartier lequel proposera à terme une offre résidentielle renouvelée et diversifiée, une mixité des fonctions ainsi que des aménagements urbains et paysagers de qualité.

Réalisé dès la fin des années 50 par les architectes Lods et Malizard selon les principes architecturaux utopiques du milieu du 20^{ème} siècle, ce quartier souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements :

- **Un parc de logement constitué de petits appartements** (36 m² pour un F2, 45m² pour un F3 et 58m² pour un F4) ne correspondant plus aux normes et attentes actuelles des locataires ; et situé dans des ensembles collectifs pouvant atteindre 150m de hauteur. A cela s'ajoute un mauvais état actuel des immeubles tant à l'extérieur (problèmes d'étanchéité des façades et des terrasses) qu'à l'intérieur (absence de VMC, mauvaise insonorisation et isolation, installations sanitaires défectueuses). Les immeubles ne respectent pas non plus les standards actuels en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- **La diversité de l'habitat est quasi-absente** puisque moins de 5% des habitations du secteur sont privées, le reste du quartier étant composé par 803 logements locatifs sociaux gérés par l'OPH de Drancy. Une réflexion a été menée pour diversifier l'offre de logements notamment en introduisant du locatif privé, du logement intermédiaire, de l'accession à la propriété et de l'accession sociale à la propriété.
- **La mixité des activités du quartier est en demi-teinte** : l'offre commerciale présente sur le quartier (dalle au nord du quartier et commerces à proximité immédiate) est diversifiée (Alimentation générale, café-brasserie, sandwicherie, retoucherie...) mais néanmoins moribonde. Malgré les efforts consentis sur les prix locatifs, l'OPH qui représente le bailleur principal de cette activité souligne la difficulté de maintenir de manière pérenne des commerces sur cet espace, comme en témoigne la rotation des baux et la vacance souvent fréquente des locaux.
- **Les équipements publics anciens sont énergivores** (groupe scolaire Salengro-Voltaire, Gymnase Salengro, crèche, centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), Maison Orange et la Médiathèque Gaston Roulaud). Par ailleurs, le quartier présente peu d'immobilier tertiaire, ce qui pose une question de mixité fonctionnelle au sein du quartier.
- **Le manque d'ouverture du quartier.** Malgré une proximité du réseau viaire et une bonne desserte en transport, le quartier organisé selon les principes du mouvement moderne s'articule autour d'une forme urbanistique en « U » conçue pour un fonctionnement en autonomie par rapport au reste de la ville. Ces grands ensembles marquent un contraste avec l'habitat pavillonnaire

environnant et identifient le quartier au statut du logement social. Au sud du quartier, l'implantation de l'école ainsi que le réseau viaire en impasse constituent des contributeurs ainsi à l'enclavement du quartier.

Le quartier dispose cependant d'atouts qui sont à développer :

- **La disponibilité foncière**, dont la maîtrise est essentiellement assurée par l'OPH de Drancy et la ville de Drancy elle-même, pourra faciliter l'intervention sur le quartier. La densité de l'habitat existant par rapport au reste de la ville doit amener à une réflexion sur une recomposition urbaine du quartier plus dense et la reconstitution de l'offre de logements sociaux en dehors du quartier à l'échelle de l'agglomération.
- **Une gestion urbaine de proximité du quartier (GUP)** qui devra être améliorée notamment face aux problématiques récurrentes de squat : la démarche GUP devra être améliorée par une fréquence plus régulière des rencontres afin de permettre une meilleure articulation des différents services.

Afin de répondre aux difficultés que rencontre aujourd'hui le quartier, le protocole de préfiguration approuvé par l'ANRU indique que le quartier Gaston Roulaud a vocation à devenir :

- Un quartier ouvert sur son environnement et qui conforte sa position d'entrée de ville ;
- Un quartier résidentiel dense et mixte socialement ;
- Un quartier proposant une mixité des fonctions (activités commerciales et tertiaires / équipements publics) ;
- Un quartier dans lequel le lien social est redynamisé ;
- Un quartier qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

II - Déroulement de la concertation

A - Cadre réglementaire

L'opération d'aménagement « Gaston Roulaud » est réalisée dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). En application des articles L. 103-2 et L. 103-3 du code de l'urbanisme, la création d'une ZAC fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. De plus, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant (ou son président) de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Ainsi, la concertation publique a été lancée par délibération du 30 mai 2016 de la ville de Drancy, fixant les objectifs et les modalités de cette concertation. Suite au transfert de la compétence aménagement, de la ville vers le territoire, la compétence en matière de concertation publique, dans le cadre d'une création de ZAC, a ensuite été reprise par l'Etablissement Public Territorial, via la délibération n°9 du 9 avril 2018 de l'Etablissement Public Territorial Paris Terre d'Envol. Enfin, la délibération du 16 décembre 2019 de l'OPH de Drancy, aménageur de la ZAC, s'est portée sur la reprise de la compétence en matière de concertation publique préalable à la création d'une ZAC.

Dans la délibération du 16 Décembre 2019 de l'OPH de Drancy, les objectifs et modalités de la concertation, préalable à la création de la ZAC, ont été approuvés par le conseil d'administration. Celle-ci intervient afin de poursuivre la procédure de concertation entreprise par la Ville de Drancy dès 2016. La délibération reprend d'ailleurs le cadre approuvé par la ville, dans sa délibération du 30 mai 2016.

Ainsi, les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), pour réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston Roulaud à Drancy, sont les suivants :

- **Restructurer le maillage viaire**, notamment via la démolition d'une partie des bâtiments du quartier ;
- **Densifier le quartier et diversifier l'habitat** via la construction d'une offre diversifiée de logements : privés, sociaux, logements locatifs ou en accession privée ou sociale, etc.
- **Renforcer l'attractivité du quartier** en réhabilitant les bâtiments conservés, en adaptant la forme urbaine et architecturale du quartier à son environnement et en y favorisant la mixité des fonctions. Pour cela, il est prévu de réaménager le parc central, et de construire de nouveaux bâtiments visant à accueillir des équipements publics, des commerces et éventuellement des activités tertiaires ;
- Impliquer et accompagner les habitants dans le processus de transformation urbaine de leur quartier ;
- Porter une ambition environnementale dans la mise en œuvre du projet urbain, notamment via la réalisation d'aménagements encourageant les mobilités douces.

Dans le cadre de cette délibération, l'OPH de Drancy a défini les modalités de la concertation préalable, telles qu'indiquées ci-après :

- Au sein de la maison du projet située au 120 rue Roger Salengro, au cœur de la cité Gaston Roulaud : installation de panneaux informatifs relatifs au projet de renouvellement urbain, présentant les orientations stratégiques et opérationnelles envisagées à ce jour ; mise à disposition d'un support où le public pourra consigner ses observations. La maison du projet sera ouverte plusieurs fois par semaine et des permanences seront assurées par des agents en charge du projet, permettant ainsi un échange direct avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur le projet urbain.
- Organisation de réunions publiques portant sur le projet urbain et/ou tenue de stands d'information et d'échanges lors d'événements publics locaux.
- Publication d'informations relatives au projet et/ou à la démarche de concertation, dans la lettre d'informations de l'OPH à l'attention de ses locataires, sur son site internet, dans le journal municipal et/ou sur le site internet de la Ville.

Ces modalités de concertation répondent aux grands objectifs de cette démarche :

- Exposer aux habitants et aux personnes intéressées les ambitions de la municipalité, et de l'OPH de Drancy, concernant le devenir de ce quartier ;
- Enrichir la définition du programme des éventuels besoins et suggestions exprimés par les habitants et les autres personnes concernées ;
- Favoriser l'appropriation du projet d'aménagement à venir par les habitants.

En parallèle de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC, une procédure de participation du public par voie électronique a été organisée, par l'OPH de Drancy.

En effet, dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de ZAC Gaston Roulaud, un dossier complet (comprenant notamment l'étude d'impact environnementale et le dossier de création de ZAC) a été mis à la disposition du public, ainsi qu'un registre dématérialisé, afin que les habitants puissent apporter leurs avis et remarques sur la mise en œuvre du projet. Cette P.P.V.E s'est donc tenue du 21 Juin au 23 Juillet 2021. Un dossier en version papier était également disponible au siège de l'OPH, mais aucune contribution n'a été apportée dans le cadre de cette consultation. Cela, malgré le nombre relativement important de visites et de téléchargements enregistrés sur le site internet.

B - Dispositif de concertation mis en œuvre

Le dispositif de concertation avait pour vocation de toucher le plus grand nombre de participants, que ce soit des habitants, des usagers du quartier ou des membres d'associations locales. Au final, plusieurs types de publics ont animé et échangé durant cette période de concertation :

- Les habitants du quartier Gaston Roulaud, les premiers concernés par cette démarche.
- Les élus de la ville de Drancy et de l'EPT.
- Les associations locales et les services de proximité.
- Les services de la ville, de l'EPT et de l'OPH de Drancy.

Cette concertation publique a pris plusieurs formes, optimisant au mieux les différents outils à disposition. Ainsi, la concertation s'est déroulée de juin 2016 à Octobre 2021, en utilisant :

- Les réunions publiques
- La participation à des événements publics
- L'organisation d'événements spécifiques
- L'animation de lieux dédiés à la démarche d'échanges autour du projet
- Le développement d'outil numérique de modélisation du projet de quartier.
- L'alimentation du site internet et des différents outils de publication.

Il est important de rappeler qu'une réunion publique, à l'initiative de la ville, a eu lieu dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, prenant en compte notamment le projet Gaston Roulaud. Cette réunion, qui a eu lieu le 3 mars 2017 à la Maison Orange, au cœur du quartier, a permis indirectement d'échanger autour du projet.

La signature de la Déclaration d'Engagement, datant du 24 janvier 2020, a également été l'occasion d'échanger avec les membres du Conseil Citoyen, invités en tant que partenaire à cet événement.

B.1 - Les réunions publiques

Durant le processus de concertation publique, deux réunions ont eu lieu avec les habitants :

- La réunion du 9 juin 2016, à l'initiative de la ville, portant sur le lancement officiel de la démarche de concertation.
- La réunion du 6 Juillet 2021, pour présenter les objectifs et orientations de la future ZAC Gaston Roulaud, et recueillir les suggestions et avis des habitants.

Pour chacune de ces réunions, le Directeur Général de l'OPH de Drancy (et/ou son Président), le Maire de la ville de Drancy étaient présents, ainsi que des représentants des directions de la ville de Drancy (renouvellement urbain), de l'OPH de Drancy (directions de la maîtrise d'ouvrage et de l'aménagement), et de l'EPT Paris Terres d'Envol (en 2016).

Ces réunions ont été annoncées préalablement via le journal municipal, par voie d'affichage public, et dans les halls des immeubles du quartier.

Ces évènements se sont tenus de la manière suivante :

- Dans un premier temps, les élus et M. le directeur général de l'OPH ont présenté le projet, ses objectifs et ses enjeux.
- Suite à cette présentation, les participants ont été invités à exposer leurs interrogations et observations à la salle (temps d'échanges libre entre les élus et les habitants du quartier Gaston Roulaud).

Ces réunions ont permis de répondre aux interrogations des habitants sur le devenir de leur quartier, y compris en phase transitoire, et sur l'organisation des relogements nécessaires. Ces échanges sont détaillés dans la troisième partie de ce bilan.

Réunion 1 : 9 juin 2016	Réunion de lancement de la procédure de concertation, présentation du projet	100/120 participants*
Réunion 2 : 6 Juillet 2021 OPH	Rappel du projet, et présentation du phasage et des modalités d'accompagnement proposées par l'OPH de Drancy	49/120 participants

* nombre de personnes présentes/nombre de personnes inscrites.

B.2 - Participation à des événements publics

Le processus de concertation publique dans le quartier Gaston Roulaud s'inscrit dans un contexte où le quartier connaît des événements réguliers et animés par les associations de quartier. Ainsi, deux événements principaux ont lieu au sein de la cité Gaston Roulaud :

- Le forum de quartier, ayant lieu au mois de janvier de chaque année

- La fête de quartier, ayant lieu les mois de mai ou juin de chaque année, ainsi qu'en septembre 2021.

Ces événements connaissant une bonne affluence au sein du quartier, la stratégie de communication et concertation a été de se greffer à ces événements. Par le biais du service renouvellement urbain de la ville de Drancy, plusieurs outils sont mis en œuvre afin d'informer et d'échanger auprès des habitants :

- L'animation d'un stand dédié au projet de renouvellement urbain du quartier.
- L'affichage de panneaux détaillant les esquisses du futur projet de quartier.
- L'affichage d'outils de modélisation du projet, par le biais d'une table numérique.
- Le recueil et l'échange des remarques des habitants du quartier en lien avec le projet et ses conséquences. Cela prend la forme d'un échange direct avec les agents du service renouvellement urbain, ou par le remplissage d'une boîte à idées prévue à cet effet.

B.3 - Organisation d'événement spécifique

Si la concertation publique concerne le projet dans sa globalité, l'équipe projet entourant le quartier Gaston Roulaud a mis l'accent sur des thématiques spécifiques, ou visant un public précis au sein du quartier.

Deux événements sont à mettre en lumière ici :

- La valorisation de la mémoire du quartier Gaston Roulaud, avec l'intervention du collectif Anthropolinks.
- Un atelier à destination des enfants et de leur perception du projet de quartier.

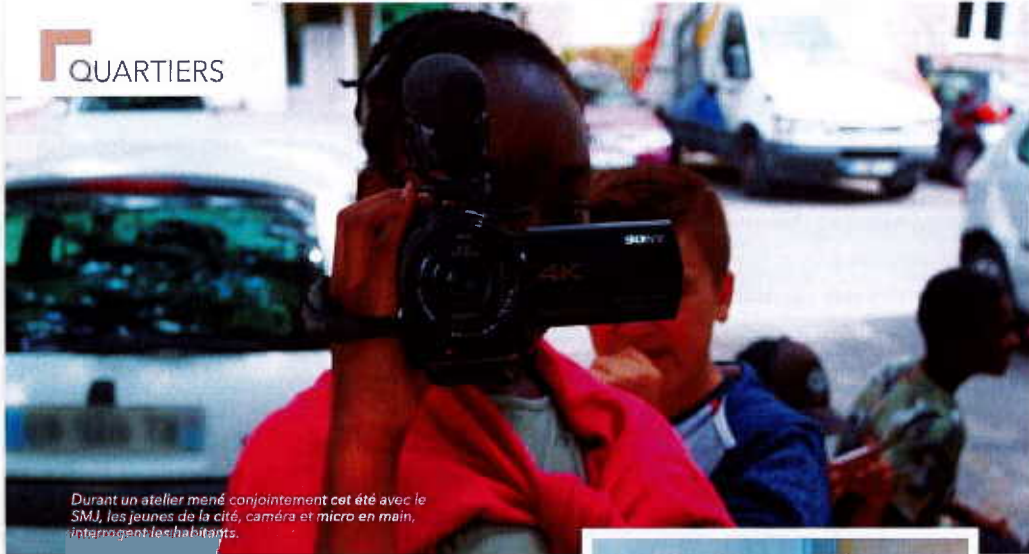
La valorisation de la mémoire du quartier

Quartier important par sa taille et son histoire, la cité Gaston Roulaud a vu durant ce processus de concertation un travail sur la valorisation de la mémoire de ce lieu. Par le biais du collectif Anthropolinks, ce travail s'est déroulé en plusieurs phases :

- La première, entre le 16 mai 2018 (réunion de lancement) et le 16 juin 2018, a été un travail de présentation, d'appropriation des lieux et de recueils des premiers éléments importants de ce quartier. L'enjeu était de faire connaître l'équipe autour de ce projet, tout en gagnant la confiance des habitants et des structures locales.
- Par la suite, le travail du collectif a été de faire une importante recherche bibliographique, de la construction de ce quartier, son animation à aujourd'hui. Cela est passé par l'identification des personnes ressources, de récoltes des documents (techniques, photographique) et de témoignages d'habitants de toutes générations confondues.
- La réalisation de livrables, à la fois graphique et sonores, avec la réalisation d'un documentaire sur l'histoire du quartier, de témoignages que l'on peut retrouver sur le blog <https://gaston-roulaud.wixsite.com/blog>.

Mais le principal livrable de ce projet de mémoire a été durant la fête de quartier du 8 juin 2019, avec l'inauguration d'une balade sonore. Se basant sur les témoignages récoltés, et spatialisé dans l'ensemble du quartier, cette balade sonore se décomposait en 6 parcours, lesquels étaient couplés d'une bande son, écoutable en flashant un QR-Code.

Cette balade sonore a été faite par près de 80 personnes le jour de la fête de quartier. De manière plus générale, l'ensemble des publics (jeunes, personnes âgées, monde associatif, commerces, services de la ville et de l'OPH) ont participé à la conception et la réalisation de ce projet de valorisation de la mémoire de ce quartier.



Durant un atelier mené conjointement cet été avec le SMJ, les jeunes de la cité, caméra et micro en main, interrogent les habitants.

Le portrait de Gaston

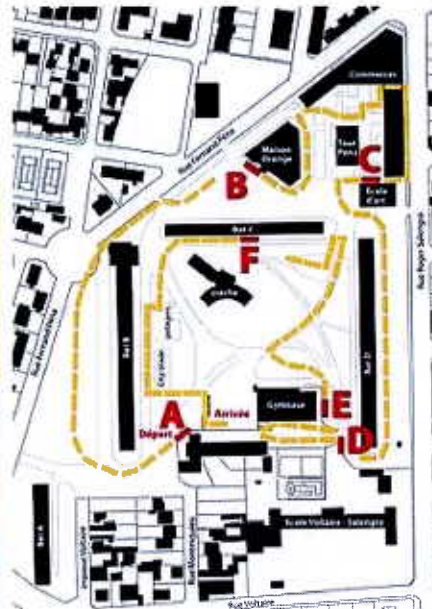
C'EST UN PROJET QUI SE CONSTRUIT À LA VITESSE DE LA PAROLE. JUSQU'AU MOIS DE MAI 2019, LE COLLECTIF D'ARTISTES ET DE CHERCHEURS ANTHROPOLINKS RASSEMBLE LA MÉMOIRE DE GASTON ROULAUD.



Travail de valorisation de la mémoire du quartier, Drancy Immédiat 370, 15 octobre 2018



Audio guide pour la balade sonore



Plan de la balade sonore du quartier

Atelier « Dessine ton futur quartier »

La concertation publique s'adressant à toutes les générations, l'équipe projet de la ville de Drancy, en partenariat avec le centre de loisirs et le service jeunesse du quartier, a organisé le 9 novembre 2016 à la Maison du Projet un atelier « dessine ton futur quartier », à destination d'un public de 8 à 11 ans.

L'objectif de cette démarche était de faire prendre conscience aux plus jeunes des spécificités de leur quartier et les sensibiliser aux transformations à venir. Il s'agissait également de créer des liens humains entre le service du renouvellement urbain et le quartier Gaston Roulaud. Le fait de s'adresser à un public jeune permet également de toucher plus largement les familles, et de les inciter à se rendre à la maison du projet afin d'apporter des réponses à leurs interrogations.

Cet atelier s'est déroulé en deux temps :

- Présentation du projet du futur quartier Gaston Roulaud, des maquettes présentes au sein de la Maison du Projet et un temps d'échanges sur l'ensemble de ces éléments.
- Un temps de création artistique où il a été demandé aux enfants d'imaginer et de dessiner ce à quoi ressemblerait le quartier de demain.



Remise des certifications à destination des enfants participant à cet atelier

B.4 - L'animation de lieux dédiés à la démarche d'échange autour du projet

Si la concertation publique s'est réalisée par le biais de réunions et d'évènements publics, l'équipe projet, de la ville de Drancy et de l'OPH, a inauguré une Maison du Projet le 3 décembre 2016.

Depuis son inauguration, cette Maison du projet accueille trois fois par semaine les habitants du quartier Gaston Roulaud. Animé par l'équipe projet de la ville de Drancy, ce lieu permet le recueil des questions des habitants, l'information sur les évolutions du projet de quartier, mais également la présentation d'outils d'aide à la compréhension globale du projet.

La Maison du Projet accueille également le Conseil Citoyen du quartier.



Maison du projet. Crédits: Benoit Grimbart

Voici quelques-unes des questions les plus récurrentes auxquelles l'équipe projet a eu à répondre, et continue de le faire, au sein de la Maison du projet :

- Périmètre et caractéristiques du projet ?
- Les dates prévisionnelles de démolition des bâtiments, et de réhabilitation de la tour E ?
- Les délais prévisionnels de libération des logements ?
- Le processus de relogement et la qualité des propositions ?
- Programmation des équipements et offre des futurs services ?



B.5 - Echanges avec le Conseil Citoyen et le Conseil de quartier et les structures locales

La ville de Drancy a également réalisé des réunions de travail avec les principaux organismes de représentation citoyenne, à savoir le Conseil Citoyen et le Conseil de quartier. Le but de ces réunions a été de recueillir les besoins de la population afin d'affiner le projet et sa programmation. En outre, la concertation s'inscrit également dans un processus de partenariat avec les structures existantes, comme les associations et les représentants des principaux équipements publics du quartier (Directeurs d'écoles, responsables de la médiathèque de quartier). En parallèle du recueil des besoins de ces structures, il s'agit également d'utiliser le maillage local pour communiquer sur le projet et ses avancées.

Une réunion d'information, spécifique autour projet, s'est tenue lors du conseil de quartier du 30 janvier 2017.

B.6 - Le développement d'outil numérique de modélisation du projet de quartier

En parallèle de l'organisation de ces événements physiques, l'équipe projet du quartier Gaston Roulaud a développé des outils de communication interactif à

destination des habitants. Afin d'améliorer leur connaissance du projet futur, le service renouvellement urbain de la ville de Drancy s'appuie sur :

- Une table numérique représentant le futur projet de quartier en 3 dimensions
- Des maquettes physiques représentant le quartier existant et le projet futur

La table numérique

En partenariat avec le service SG de la ville de Drancy et le bureau d'étude La Fabrique Urbaine, la table numérique représente le futur quartier en 3 dimensions, dans son aspect actuel et dans le projet futur. Inauguré le 11 décembre 2017 au sein de la Maison du projet (son emplacement permanent), cet outil de communication permet aux habitants de visualiser ce à quoi ressemblera le quartier de demain. Ils peuvent ainsi se projeter et comprendre en image ce que les grands objectifs veulent dire.

Cette table virtuelle est mise à jour à mesure des avancées et des modifications du projet du futur quartier. Ainsi, depuis son inauguration, plusieurs versions ont été réalisées.



Inauguration de la table virtuelle, Drancy média, 16 janvier 2018

A ce stade, les éléments architecturaux ne sont pas définis, laissant apparaître une modélisation « neutre » des futurs bâtiments. Cela sera mis à jour à l'issue de la finalisation du CPAUPE relatif au quartier Gaston Roulaud. Cette table numérique a été utilisée lors d'événements publics, notamment la dernière fête de quartier du 4 septembre 2021.

La maquette physique du quartier Gaston Roulaud

En complément de la table numérique évoquée ci-dessus, l'équipe projet du quartier Gaston Roulaud utilise des maquettes physiques, représentant la cité aujourd'hui et dans le futur. Là encore, la modélisation du futur quartier est « neutre » d'un point de vue architecturale, dans l'attente de la finalisation du CPAUPE.

B.7 - Sites internet et publications

L'équipe projet du quartier Gaston Roulaud procède également à des publications sur les sites internet de la ville, de l'EPT et de l'OPH de Drancy. Des publications de l'avancée du projet urbain sont également présentes dans le journal de la ville, Drancy média.

Publications dans le Drancy média

Durant l'élaboration du projet du quartier Gaston Roulaud, l'organisation des événements publics, ainsi que les évolutions du projet ont été étayées par des publications dans le journal municipal, Drancy média.

Si le quartier Gaston Roulaud est évoqué régulièrement dans ce journal, une chronologie de projet se dégage au fil des publications, voici quelques références :

- Le n°320, du 16 juin 2016, annonçait l'ouverture la concertation pour la création de la ZAC
- Le n°335, du 1^{er} mars 2017, portait sur la révision du PLU, préalable à la réalisation de ce projet. Cette révision a fait l'objet d'une réunion publique.
- Le n°354, du 16 janvier 2018, relatant de la présentation de la table numérique, inaugurée fin 2017.
- Le n°365, du 31 juillet 2018, traitant de la présentation de travail de valorisation de la mémoire du quartier par Anthropolinks.
- Le n°369, du 28 septembre 2018, traitant de l'organisation d'une semaine propreté, ayant eu lieu dans toute la ville dont le quartier Gaston Roulaud.
- Le n°370, du 15 octobre 2018, expliquant la démarche de valorisation de la mémoire du quartier Gaston Roulaud, et les modalités de prise de contact avec Anthropolinks.
- Le n°385, du 29 mai 2019, annonçant la restitution du travail de valorisation de la mémoire du quartier lors de la fête du quartier de Gaston Roulaud du 8 juin 2019, notamment par l'inauguration de la balade sonore.
- Le n°387, du 28 juin 2019, faisant un retour sur l'évènement du 8 juin et l'inauguration de la balade sonore.
- Le n°391, du 25 septembre 2019, traitant dans son édito de la validation du projet Gaston Roulaud par les instances de l'ANRU.
- Le n°399, du 27 janvier 2020, mettant en avant le forum de quartier Gaston Roulaud, ainsi que la signature de la déclaration d'engagement du projet Gaston Roulaud avec tous les partenaires.

L'ensemble de ces journaux, qui sont distribués à tous les habitants de Drancy, sont également disponibles sur le site internet de la ville de Drancy, <https://www.drancy.fr/>. Le but principal de ces articles est d'informer la population des événements à venir et passés autour du quartier Gaston Roulaud.

Publications sur le site de la ville de Drancy

En parallèle des articles publiés dans le Drancy média, l'équipe projet s'appuie sur le site internet de la ville de Drancy afin de faire bénéficier aux habitants de la ville d'une version numérique du Drancy média.

En outre, le site internet de Drancy publie du contenu sur l'actualité du projet.

Le site internet de Drancy propose également des chiffres clés et un historique de la construction de ce quartier, permettant ainsi aux habitants de bénéficier d'un maximum d'informations précises sur le projet.

Publications sur le site de l'EPT

Le site internet de l'EPT, <https://www.paristerresdenvol.fr/> sert également de support de communication à l'actualité du projet, tout en présentant l'historique ainsi que les grandes lignes de celui-ci. Cette plateforme sert principalement à présenter le projet dans son ensemble, avec des chiffres clés, un historique du quartier, et des visuels du potentiel quartier de demain.

Publication de l'OPH de Drancy

De son côté, l'OPH de Drancy tient informés ses locataires par des publications sur le site internet dédié au projet Gaston Roulaud : www.gastonroulaud.com. Le site présente le projet et offre une interface aux habitants pour laisser un avis sur le projet, poser une question ou contacter l'équipe projet, dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC. Par ailleurs, le site a également été utilisé pour supporter la procédure de participation du public par voie électronique.

L'OPH de Drancy a également communiqué sur les différentes étapes spécifiques à son activité et en lien avec le projet (enquête sociale, demande de mutation...).

III - Les questions des participants et les réponses apportées

Durant l'intégralité de ce processus de concertation, des questionnements ont émergés de la part des habitants du quartier. Résumé sous le tableau ci-dessous, ces questionnements se sont accompagnés des réponses appropriées de la Direction de l'OPH de Drancy, des élus de la ville ou de l'équipe projet du quartier Gaston Roulaud.

Le 9 Juin 2016, au sein de la Maison Orange, en plein cœur du quartier Gaston Roulaud, se tenait la première réunion publique autour du projet de ZAC Gaston Roulaud. Participant à la concertation tout au long du projet, cet évènement a permis de présenter les premiers éléments du projet aux habitants (programmation, phasage...), tout en recueillant leurs suggestions, toute idée permettant d'alimenter la réflexion autour du projet. Enfin, cette réunion a surtout permis de répondre aux interrogations des habitants présents, afin de créer un enthousiasme autour du projet. Voici une synthèse de ces échanges :

Concernant la situation actuelle des logements et de leurs habitants :

Questions	Réponses
Sachant que la Tour Péna est alimentée par la chaufferie située dans le bâtiment B, comment sera alimentée la tour Péna si le bâtiment B est démolé ?	La tour Péna sera alimentée par le nouveau réseau de géothermie mis en place sur le quartier Gaston Roulaud, et qui alimentera également cette tour.
La zone pavillonnaire située entre les rues Voltaire et Montesquieu est-elle impactée par le projet ? Quelles sont les conséquences pour les habitants ?	Oui cette zone est impactée par le projet. En dehors des deux petits immeubles de logements collectifs, l'ensemble des habitations devrait être démolé. La ville va racheter les terrains situés dans cette zone. Si certains propriétaires veulent vendre dès à présent la ville se portera acquéreur.
Qu'advient-il des logements du bâtiment E ? y'aura-t-il une augmentation des loyers ?	Les bâtiments conservés feront l'objet d'une réhabilitation profonde, ce qui induira nécessairement une augmentation des loyers. Cette augmentation sera cependant limitée par une augmentation en conséquence des allocations CAF et une baisse des charges permise par les travaux de rénovation.
La rénovation du bâtiment E sera-t-elle extérieure et intérieure ?	La question est fréquente et émane de rumeurs au sein du quartier. Le bâtiment E ne sera pas démolé et sera fortement réhabilité et résidentielisé à l'horizon 2021/2022 (source planning opérationnel Gaston Roulaud). Des études viendront

	préciser la nature des travaux à engager.
Est-ce vrai que l'OPH ne fait plus de réparation dans les logements en raison des démolitions à venir ?	Non, l'OPH continue à entretenir normalement les logements. Seuls les gros travaux de rénovation sont remis en question par les futures démolitions.

Concernant le sujet des circulations et du stationnement :

Questions	Réponses
La réalisation de nouvelles routes traversant le futur quartier ne va-t-elle pas représenter un danger pour les enfants ?	Il est nécessaire d'intervenir massivement sur ce quartier qui souffre de nombreux dysfonctionnements mais également d'un mauvais état des bâtiments d'habitation. Par ailleurs l'espace public et la création de voirie ne doivent pas être considérés comme source de dangers. Il s'agira de faire fonctionner ce quartier comme toutes les autres rues de la ville.
La ligne de bus 148 passant par la rue Salengro sera-t-elle conservée ?	Le réseau de bus est géré par le STIF, la question devra donc lui être posée mais il n'y a pas de raisons pour qu'il y ait des changements à l'heure actuelle.
Le parking de la tour E sera-t-il conservé ?	Ce parking sera conservé mais largement modifié, car démolí partiellement sur sa partie Ouest, et reconstruit sur sa partie Sud, en dessous d'un nouveau bâtiment. La rampe d'accès sera déplacée, afin de desservir ce nouvel immeuble et le reste du parking actuel conservé.

Concernant le sujet de l'environnement :

Questions	Réponses
Vous allez raser tous les arbres ! Allez-vous préserver des espaces verts au sein du quartier ?	Si les arbres actuels seront rasés pour les besoins du projet, la volonté municipale est de préserver l'espace central végétalisé. De plus, le projet urbain du quartier Gaston Roulaud prévoit une valorisation de cet espace, visible et accessible à tous, ainsi que la replantation de nouveaux arbres. De plus, des petits jardins seront créés en cœur de chacun des nouveaux îlots du quartier. Ceux-ci permettront à chacun des habitants d'avoir des accès extérieurs dédiés à leur résidence.

Concernant le sujet du relogement des habitants du quartier :

Questions	Réponses
Quel est le calendrier de relogement des habitants impactés par les démolitions?	Les premiers déménagements n'interviendront pas avant mi-2019. L'OPH réalisera au préalable une enquête sociale sur l'ensemble du quartier afin de prendre en compte la situation et les besoins de tous les ménages du quartier. Les déménagements au sein de la commune seront pris en charge financièrement. Les relogements dureront entre 18 et 24 mois par bâtiment. Chaque locataires a le droit à 3 propositions de relogement.
Tous les habitants seront-ils relogés dans le neuf ?	Non, en fonction des besoins, préférences et disponibilité des logements de l'OPH, certains habitants seront relogés dans des habitations construites préalablement à l'ANRU 2. Alors que dans le cadre de l'ANRU 1, 50% des relogements devaient nécessairement se faire dans des appartements neufs ou de moins de 5 ans, cette règle n'est plus en vigueur pour l'ANRU 2. La ville et l'OPH souhaitent cependant continuer à appliquer ce principe de parcours résidentiel ascendant, dans le processus de relogement des habitants de la cité G. Roulaud.

Concernant la procédure de concertation :

Questions	Réponses
La maquette virtuelle peut-elle être modifiée ? S'agit-il d'une représentation des constructions à venir ?	La maquette virtuelle représente à ce jour les grands principes du projet urbain du quartier Gaston Roulaud, en terme de trame viaire, et de volume de construction. L'aspect visuel du bâti sera décidé au moment du lancement des concours d'architecture, encadré par un Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères (CPAUP). Cette maquette est modifiable en fonction des mises à jour du projet.
Peut-on prendre en photo les documents présents à la Maison du Projet (maquettes, dossier de présentation, etc.) ?	L'ensemble des documents présents au sein de la Maison du Projet est librement consultable et peut donc être pris en photo. Le dossier de présentation du

	projet Gaston Roulaud, dont une version est à la Maison du Projet, est le document ayant servi de base pour valider le projet par l'ANRU.
--	---

Concernant le sujet des services et équipements :


Questions	Réponses
Les commerces seront-ils fermés pendant les travaux dans le quartier ?	Une continuité de service sera assurée durant cette phase transitoire. Si les locaux qu'ils occupent seront démolis, leur déménagement se fera sur un principe d'opération tiroir.
Que vont devenir les écoles du quartier Gaston Roulaud ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe scolaire Salengro/Voltaire sera réhabilité. - L'école maternelle sera réhabilitée et agrandie de 10 classes supplémentaires. - Les écoles seront, à terme, accessibles directement depuis la rue.
Que deviendra la crèche qui est en cœur de quartier ?	La crèche sera démolie et remplacée dans un nouvel équipement le long de la rue Salengro, en proximité directe du quartier Gaston Roulaud. La crèche actuelle sera démolie dès réception du nouvel équipement.

Concernant le sujet de la programmation des logements :

Questions	Réponses
Le fait de mélanger des logements sociaux et des logements privés dans un même quartier ne va-t-il pas créer des problèmes de cohabitation ?	La mixité sociale doit être encouragée dans l'ensemble de la ville pour favoriser le vivre ensemble. Cela ne pose aucun problème dans les quartiers impactés par le premier programme de RU.
Les habitants pourront-ils acheter les logements neufs sur le quartier ?	Oui, leurs ventes seront ouvertes à tous. Sur le quartier, 45 logements seront destinés à l'accession sociale. Ceci afin de permettre un parcours résidentiel ascendant.

Voici quelques clichés de la réunion publique organisée le 9 Juin 2016, dans le cadre de la concertation, par la ville sur le projet Gaston Roulaud :




 Ville de Drancy
 Publié par Amin Gau · 9 juin 2016 ·

Ce soir, les habitants du quartier **Petit-Drancy** étaient nombreux à assister à la présentation du programme de renouvellement urbain de la cité Gaston Roulaud.

Le projet vise à ouvrir la cité-quartier de 300 logements sur la ville et rénover son bâti.



0 Personnes touchées

23 Interactions

[Rechercher la publication](#)

[Partager](#)

6 partages

Le 6 Juillet 2021, à l'intérieur du gymnase Roger Salengro, en plein cœur du quartier Gaston Roulaud, se tenait la deuxième réunion publique autour de projet de ZAC Gaston Roulaud. Participant à la concertation tout au long du projet, cet évènement a permis de rappeler les éléments du projet aux habitants (programmation, phasage...), tout en leur exposant les modalités prévues pour le relogement des habitants du parc social (4 barres d'habitation démolies). Enfin, cette réunion a surtout permis de répondre aux interrogations des habitants présents et de recueillir leurs avis sur le projet. Voici une synthèse de ces échanges :

Concernant le sujet des services et équipements :

Questions	Réponses
Où sera relocalisée l'association « Traits d'union » ?	Des propositions vont être faites et des rencontres, avec l'ensemble des associations des bâtiments B et D, sont prévues. Les associations aujourd'hui sur site seront toutes repositionnées, si elles le souhaitent, sur le quartier.
Sous quels délais la maison Orange sera-t-elle démolie ? Quelles possibilités de relogement pour les associations ? Qu'est-il prévu pour la période transitoire ?	La démolition est prévue pour 2024-2025. Beaucoup d'associations qui y sont hébergées ne sont pas du quartier. On cherche de nouveaux locaux, avec probablement des opérations tiroirs (relogement transitoire). Un maximum d'associations sera relogés sur site, dans les futurs locaux prévus.
Serait-il possible de rénover le terrain de football sur le quartier, ainsi que sur Paul Eluard ?	Le terrain de football sera rénové par la Ville (bien qu'il soit démolé à terme) l'année prochaine, pour la phase transitoire. La Ville financera et assurera l'entretien de l'ensemble des équipements sur le quartier. Le terrain du quartier Paul Eluard sera également rénové dès 2022.
Concernant les services publics, les locaux associatifs seront-ils mutualisés ou privatifs ? Quid des équipements publics (dont l'école) ?	Les locaux associatifs pourront être ou non mutualisés. Cela reste à définir. Quant aux équipements publics démolis, ils seront tous reconstruits sur site. Les autres équipements publics, tels que l'école, seront eux rénovés. Le groupe scolaire doit d'ailleurs connaître une réhabilitation, et voir la maternelle agrandie. C'est ainsi plus de locaux, plus de surfaces d'équipements, et de meilleure qualité, qui sont prévus à terme.
Y'aura-t-il des locaux d'activités sur le futur quartier ? Des locaux pour l'entreprenariat ?	A la place de l'actuel bâtiment A, il y aura un bâtiment d'activités (proche de la gare et de l'autoroute). Il sera destiné à accueillir des entreprises. Des locaux commerciaux seront aussi présents sur site. Pour les entrepreneurs souhaitant s'installer dans ces nouveaux locaux, ils peuvent commencer à faire une demande d'ici 2 ans.
Le futur cabinet médical sera privé ou un CMS ?	Le futur cabinet médical sur site sera privé.
Quels sont les travaux prévus pour le groupe scolaire ? Les nouveaux programmes, ainsi que l'arrivée de la gare, ne vont-ils pas augmenter les besoins de places supplémentaires ?	Le groupe scolaire ne sera pas démolé. Les écoles seront toutes réhabilitées, et la maternelle sera agrandie. Aucun déménagement provisoire n'est nécessaire, l'activité sera maintenue en phase travaux. Concernant les besoins potentiels, les capacités des écoles seront augmentées

	avec l'agrandissement de la maternelle. Par ailleurs, il n'y a presque rien autour de la gare, donc pas de répercussions particulières attendues sur le sujet.
Quand sera démolie la gymnase ?	La gymnase sera démolie, après la construction du nouveau. Ceci afin d'assurer une continuité de service.
Aujourd'hui insuffisants, quels créneaux seront réservés aux associations dans le futur gymnase ?	Il est aujourd'hui impossible d'attribuer les futurs créneaux du gymnase, notamment pour les associations d'adultes.
Quels sont les aménagements et actions prévus (emploi, culture...) pour la population sur site, à court terme ?	Les aménagements du projet Gaston Roulaud sont prévus sur le temps long. A court terme, pour l'offre culturelle, de nombreuses associations sont d'ores et déjà présentes sur le quartier. De plus, pour encourager l'insertion, le BIJ (bureau information jeunesse, la mission emploi, la mission RSA (+25 ans) et l'ensemble des services municipaux sont mobilisés pour aider les habitants à trouver un emploi. La maison du projet est, elle, un lieu d'information et d'orientation autour du projet.
Quand est prévue l'arrivée de la future gare du Grand Paris Express ?	La gare est prévue pour 2030, en face de l'hôpital Avicenne. Deux ans après, il est attendu le T11 express.
Y a-t-il des projets prévus sur les quartiers Paul Euard et Fernand Péna ? Comment améliorer le stationnement sur le quartier ? Serait-ce possible de transformer l'ancienne station-service en parking ?	Aujourd'hui, le stationnement est soit privatif (fermé), soit sous domaine privé de l'OPH mais complètement ouvert. Le stationnement est obligatoire (précisé dans les P.C.) dans chaque programme, mais les locataires n'ont pas l'obligation de le prendre. L'offre de stationnement sera, à terme, réservée pour les locataires de l'OPH et redistribuée (remodelée) par bâtiment, pour l'optimiser. Quand c'est possible, les places seront intégrées dans la résidentialisation (plus économique). On estime le prix d'une place à environ 10€/mois, pour le locataire.

Concernant le sujet du relogement des habitants du quartier :

Questions	Réponses
Quelles sont les possibilités, pour un habitant du bâtiment D, d'être relogé sur le futur quartier ?	Les habitants du bâtiment D ne pourront pas être relogés sur site, car les déménagements (afin de démolir) doivent intervenir avant la construction des futurs programmes.

	<p>Dès lors, les propositions concernent le parc de logements existants (potentiellement assez récents) des autres quartiers.</p> <p>Possibilité de déménager 2 fois (faire une demande de relogement pour revenir sur site, après le 1^{er} relogement).</p> <p>Les propositions prendront en compte ces éléments et les résultats de l'enquête sociale.</p> <p>On ne peut pas garantir aux gens le retour sur le quartier, car la situation et la vie des personnes évoluent (cf. ANRU 1).</p>
<p>Pour les familles en difficulté financière, y aura-t-il des propositions adaptées ?</p>	<p>Les aides APL ne sont pas gérées par le bailleur pour les aides permanentes (il faut vérifier que les droits soient bien ouverts). Les relogements se feront dans l'ordre (bât. D en priorité). En cas de retard de loyers, les familles peuvent se rendre à l'agence de proximité pour se faire aider et mobiliser le fonds de solidarité logement. Plusieurs solutions sont mobilisables.</p>

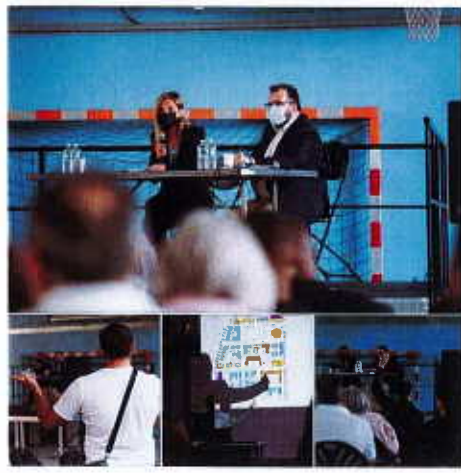
Concernant le sujet de la programmation du projet, y compris l'offre de logements :

Questions	Réponses
<p>Le programme de financement est-il finalisé ?</p>	<p>Le plan de financement est défini, avec un engagement important de la ville et l'OPH auprès de l'ANRU (financements partenaires, prêts...). Après 3 ans de négociation, le financement de l'Etat reste conditionné. Il n'y a cependant pas de financement du Territoire. La ville va engager autour de 25 millions d'euros sur le projet.</p> <p>A terme, les voiries, les équipements et espaces verts seront entretenus par la ville. Cela permettra ainsi une baisse des charges pour les locataires, dans le sens du modèle de financement du logement social. La Ville financera le projet par la vente des terrains dont elle est propriétaire.</p>
<p>L'ensemble du projet sera-t-il réalisé ? si non, quel arbitrage en cas de manque de moyens ?</p>	<p>L'ensemble du projet sera mis en œuvre, sans exception. La ville est au soutien financier de l'OPH, pour équilibrer l'opération. Principal partenaire, la ville prendra en charge tout ce qui sort des financements par l'ANRU, et des prérogatives de l'OPH, afin de mener à bien ce projet.</p>
<p>Avec les 25% en moyenne de surface supplémentaire dans les futurs logements, quelle(s) surface(s) précisément seront augmentées ? Actuellement, il peut être compliqué de rentrer un grand réfrigérateur.</p>	<p>Le séjour, la cuisine et les chambres seront agrandies dans les futurs logements.</p> <p>Globalement, c'est l'ensemble du logement qui disposera de surfaces plus confortables. L'objectif est aussi d'avoir un maximum de balcons.</p>

Que s'est-il passé entre 2004 et aujourd'hui ? Pourquoi le projet n'intervient qu'aujourd'hui ?

En 2004, le quartier Gaston Roulaud n'a pas été retenu par l'ANRU. En effet, le quartier n'entrait pas dans les critères d'éligibilité de l'époque (ZUS), et le projet n'était pas encore soutenable financièrement par les différents partenaires.

Voici quelques clichés de cette réunion publique organisée le 6 Juillet 2021, par l'OPH de Drancy, dans le cadre de la création de la ZAC Gaston Roulaud :





Aujourd'hui, un certain nombre de familles souhaitent rester sur le quartier. A terme, 280 LLS (logements locatifs sociaux) seront livrés sur le quartier, s'ajoutant au 103 logement de tour E réhabilitée. Ainsi, il pourrait être envisagé de permettre à un certain nombre d'habitants de revenir vivre sur le quartier. In fine, les habitants, une fois relogés, ne souhaitent plus majoritairement revenir sur le quartier. Ils préfèrent souvent rester dans leurs nouveaux logements car ils s'y sont habitués et ont trouvé leurs marques.

L'ANRU ne voulait pas qu'il y ait des logements sociaux reconstruits sur site, mais le projet a bénéficié d'une dérogation.

Les objectifs municipaux sont d'atteindre 50% de relogements dans des programmes neufs. Il serait possible aussi de procéder à des relogements, selon les demandes, quand les nouveaux logements seront livrés sur le quartier.

IV - Retour sur la concertation du projet Gaston Roulaud

A - Les éléments positifs de cette concertation

La concertation autour du projet de quartier Gaston Roulaud a fait émerger des retours des habitants et des structures locales. Dans cette partie, nous nous concentrerons sur les aspects positifs de cette concertation.

De manière générale, durant toute la concertation, les habitants n'ont pas exprimé de rejet à l'égard du projet. Cette concertation a permis aux habitants de découvrir les ambitions du projet, tout en leur permettant d'exprimer leurs attentes et les points de vigilance, dont nous avons tenu compte lors de la conception du projet. Leurs inquiétudes et interrogations portaient davantage sur les conditions du relogement, plutôt que sur le projet en lui-même. Cette absence de réel retour négatif de la part des habitants est pour nous un signe positif d'acceptation, par les drancéens, du futur projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud.

Enfin, l'OPH de Drancy a mis en œuvre une totale transparence vis-à-vis des documents officiels entourant ce projet (dossier de présentation à l'ANRU, dossier de création de ZAC). En effet, l'ensemble de ces éléments est consultable librement à la Maison du Projet.

Une implication des structures locales appréciée

L'un des premiers points positifs de cette concertation est l'implication des structures locales au sein de ce processus. Comme énoncé dans le point 2.2.5 de ce bilan de concertation, « la concertation s'inscrit également dans un processus de partenariat avec les structures existantes, comme les associations et les représentants des principaux équipements publics du quartier (Directeurs d'écoles, responsables de la médiathèque de quartier) ».

Ces structures ont pu être un relais pour la diffusion de ce projet et ses avancées. L'ensemble de ces associations et structures ont apprécié être informées si finement au projet, tout en relayant certaines remontées des habitants qui ne seraient pas arrivées à l'équipe projet du quartier Gaston Roulaud.

Une valorisation du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen, représentant les habitants du quartier Gaston Roulaud, a également été fortement associé à la concertation citoyenne, et plus globalement à l'élaboration du projet du quartier. Présent dans toutes les réunions de décision du projet (COFIL, Comité National d'Engagement de l'ANRU), un représentant du Conseil Citoyen a pu jouer pleinement son rôle de représentation au sein de ce processus.

Cette proximité avec l'équipe projet a été appréciée par le Conseil Citoyen, ainsi que l'écoute donnée aux remontées d'information.

B - Les éléments à corriger de cette concertation, relevés lors de la première réunion publique de 2016

Si les remontées autour de la concertation sont globalement positives, ce processus a également mis le doigt sur des éléments à corriger.

Être mieux informé des modifications du projet urbain

Le projet a connu durant son élaboration des changements, impactant notamment sur le volume de démolition. Ces changements sont intervenus après la réunion publique de présentation du projet du quartier Gaston Roulaud. Ces changements concernent les immeubles suivants :

- Le Bâtiment A, qui a fait l'objet d'une longue discussion sur son maintien ou non au sein du quartier, et qui sera démoli.
- Le bâtiment C, qui devait être restructuré profondément tout en conservant la coque sera totalement démoli.

Si ces éléments ont été communiqués à la Maison du Projet et dans le Drancy média, il n'y a pas eu de réunions spécifiques à ces changements, laissant apparaître un flou sur le devenir de ceux-ci. Les habitants ont fait remonter leurs questions vis-à-vis de cette situation.

Ainsi, pour prendre en compte ces éléments et améliorer la procédure de concertation, depuis la première réunion de Juin 2016, de nombreux articles ont été publiés dans le journal local, un site internet dédié au projet a été créé (www.gastonroulaud.com) et diverses opérations de communication ont été mises en œuvre (fêtes de quartier...). L'équipe du projet s'est également mobilisée afin d'être disponible et de pouvoir répondre aux questionnements des habitants, autant que de besoin.

Améliorer la communication en direction des non-locataires de l'OPH de Drancy





Le projet de quartier Gaston Roulaud concerne en grande majorité les locataires de l'OPH de Drancy. Cependant, le projet urbain de ce quartier englobe également une « zone pavillonnaire », où une transformation urbaine sera à terme opérée.

La concertation mise en place par l'équipe projet s'est adressée à l'ensemble de ces propriétaires, sans pour autant réussir à les toucher intégralement. Le fait qu'ils ne soient pas locataires du parc de l'OPH de Drancy entraîne une non communication de ce projet par ce biais.

Comme exposé dans le point précédent, ces propriétaires avaient relevé un léger manque de communication, lors de la première réunion de Juin 2016, sur les modalités de maîtrise foncière futures de leur bien, malgré l'équipe projet du quartier, présente à la Maison du Projet, et en capacité de répondre à ces questions. Une communication importante, via le journal municipal, a depuis été organisée afin de les informer et les mobiliser au maximum. De plus, de nombreux courriers ont été envoyés et plusieurs entretiens ont déjà été menés avec des propriétaires.



ANNEXES

-  Annexe 1 : Support de présentation de la réunion publique, du 6 Juillet 2021
-  Annexe 2 : Délibération de la Ville Drancy, du 30 mai 2016
-  Annexe 3 : Délibération n°9 de l'EP.TParis Terres d'Envol, du 9 avril 2018
-  Annexe 4 : Délibération de l'OPH de Drancy, du 16 Décembre 2019

ANNEXE 1 : Support de présentation de la réunion publique, du 6 Juillet 2021

Voir document, en annexe 1.

ANNEXE 2 : Délibération de la Ville de Drancy, du 30 mai 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 mai 2016, le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 mai deux mille seize, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe LAGARDE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Jean-Christophe LAGARDE, Maire

Nombre de membres composant le Conseil. 49 M. Anthony MANGIN, M. Farid AMARI, Mme Bernadette VANDENABELLE, M. Jean-Luc MILLARD, M. Romain DACHIVILLE, M. François ZANGRILLI, M. Yacine MAHMOUDI, M. Michel LASTAPIS, Mme Arhella ELSODY, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Martine MOREAU, M. Jacques SCHALLER
Adjoints au Maire

Nombre de membres en exercice..... 49 M. Max CAMUS, Mme Sylviane MICAULT, M. Michel SEBAG, M. Alain ANANDANE, M. Raoul ROSA, Mme Jacqueline BOUTHORS, Mme Kathryn SOLER, M. Jean-Louis ROGER, M. Jean-Jacques BENITAH, Mme Merzouba COCOZZA, M. Jean-François MERLY, Mme Sonia ZERIZER, M. Mohamed KHEMLICHE, Mme Luisa PILMANN, M. Stéphane SALINI, Mme. Nadège

Présents à la séance. 37 DEGBOE, Mme Marina NIKODJEVIC, M. Grégory CHAVAROC, M. Hamid CHABANI, Mme Clémentine MAKANGILA, M. Tom ZEMITI, M. Olivier VALENTIN, Mme Nathalie LAROCHE, M. Hacène CHIBANE

A partir de 22h05 :

Consellers Municipaux

Présents à la séance 36

REPRESENTES :

Représentés 13	Mme Aude LAGARDE	par M. Jean-Christophe LAGARDE
	Mme Georges-Marie YERRO	par M. Jean-Luc MILLARD
	Mme Martine BOUVELOT	par M. Farid AMARI
	Mme Elisa CARCILLO	par M. Michel LASTAPIS
	M. Domenico BARTUCCIO	par Mme Bernadette VANDENABELLE
	Mme Mariène DI MANNO	par M. Romain DACHIVILLE
	Mme Paule BEAUJOUR	par Mme Arhella ELSODY
	Mme Fernande GODIER	par M. Anthony MANGIN
	Mme Jacqueline TORDJMAN	par Mme Muriel LAGNEAU
	Mme Glorfa DA SILVA	par Mme Sylviane MICAULT,
	M. Xavier BOURGEOIS	par M. François ZANGRILLI
	Mme Nathalie VASSEUR	par M. Olivier VALENTIN

A partir de 22 h 05 :

Mme Marina NIKODJEVIC par M. Raoul ROSA

Secrétaire de séance : M. Tom ZEMITI

OBJET : Ouverture de la concertation portant sur le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Gaston Roulaud

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Drancy prise en date du 26 septembre 2013, prenant notamment acte de la mise à l'étude du renouvellement et du développement urbains du secteur « Cité Gaston Roulaud »,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain adoptée par le Conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu le Contrat de Ville du territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget et les enjeux qui y sont identifiés pour le quartier prioritaire Gaston Roulaud,

Vu le protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Gaston Roulaud présenté le 21 janvier 2016 devant le Comité d'engagement de l'ANRU et pour lequel l'ANRU a formulé un avis positif,

Considérant les opportunités de mutation du quartier Gaston Roulaud en raison de son inscription dans le « NPNRU », mais également de sa localisation à proximité d'une future gare du Grand Paris et de la Tangentielle Nord,

Considérant que les objectifs stratégiques du Projet de Renouvellement Urbain présentés dans le protocole de préfiguration visent à faire de Gaston Roulaud :

- Un quartier ouvert sur son environnement et qui conforte sa position d'entrée de ville ;
- Un quartier résidentiel, dense et mixte socialement ;
- Un quartier proposant une mixité des fonctions (activités commerciales et tertiaires/ équipements publics) ;
- Un quartier dans lequel le lien social est redynamisé ;
- Un quartier qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Considérant l'intérêt de la population drancéenne pour le renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud, et la nécessité d'informer et de recueillir l'avis des habitants préalablement à la définition d'un programme d'intervention,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve l'ouverture de la concertation portant sur le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Gaston Roulaud.

Article 2 : Fixe les objectifs suivants pour la concertation :

Exposer aux habitants et aux personnes Intéressées les ambitions de la municipalité concernant le devenir de ce quartier ;

Enrichir la définition du programme des éventuels besoins et suggestions exprimés par les habitants et les autres personnes concernées ;

Favoriser l'appropriation du projet d'aménagement à venir par les habitants.

Article 3 : Fixe les modalités suivantes pour la concertation ouverte à la date de la présente délibération :

- Au sein de la maison du projet située 120, rue Roger Salengro, au sein de la cité Gaston Roulaud : installation de panneaux informatifs relatifs au Projet de Renouveau Urbain présentant les orientations stratégiques et opérationnelles envisagées à ce jour ; mise à disposition d'un support où le public pourra consigner ses observations. La maison du projet sera ouverte plusieurs fois par semaine et des permanences seront assurées par des agents municipaux permettant, ainsi, un échange direct entre les habitants et la Ville sur le projet urbain ;
- Organisation de réunions publiques portant sur le projet urbain ;
- Parution d'informations relatives au projet et/ou à la démarche de concertation dans le journal municipal et/ou sur le site Internet de la Ville.

Article 4 : Dit que le bilan de la concertation sera arrêté dans les mêmes formes que les présentes.

Article 5 : Dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant toute la durée de la concertation.



Fait et délibéré en séance
du 30 mai 2016
Le Maire,

Jean-Christophe LAGARDE

Requ(e) en Préfecture le 01 JUN 2016
Affiché(e) le 02 JUN 2016
Certifié(e) exécutoire le 01 JUN 2016



Pour le Maire
L'Adjoint

UNANIMITE

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOI**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 72

Présents : 46
Excusés : 19
Absents : 7

REUNION DU 9 DECEMBRE 2019

Le président certifie, sous sa responsabilité,
la exactitude matérielle de la présente délibération
(conformément à l'article L3131-1 du CGCT)

Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le LUNDI NEUF DECEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TROIS DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA,

ETAIENT	M. AMARI Farid, M. ARDJOUNE Madani, M. ASENSI François, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, M. GRAMFORT Mathieu, M. HOPPE Yannick, Mme JAOUANI Amel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MAHMOUDI Yacine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VAUBAN Maryline, M. VAZ Michaël, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François,
PRESENTS :	
EXCUSÉS	Mme ARAB Dalila, M. ATTIORI Olivier, Mme AUTAIN Clémentine, M. BOUMEDJANE Karim, M. CHABANI Hamid, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme ELSODY Arhella, M. FERREIRA Lino, M. GATIGNON Stéphane, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, M. MARIOT Claude, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, Mme SAGNA Fatou, M. SALINI Stéphane, Mme VANDENABELLE Bernadette,
AVANT DONNE POUVOIR	M. BAILLON Jean-François, M. CAHENZLI Denis, M. ARDJOUNE Madani, M. CARRE Julien, Mme YERRO Georges-Marie, Mme BELMOUDEN Fatima, M. ZANGRILLI François, M. MONTES Mathieu, Mme MABCHOUR Najet, M. MILLARD Jean-Luc, M. MANGIN Anthony, M. AMARI Farid, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHALLIER Guy, Mme MAROUN Séverine, M. GRAMFORT Mathieu, Mme COCOZZA Merzouba, M. MAHMOUDI Yacine,
ABSENTS	M. BARON Stéphane, Mme BOUR Patricia, Mme DELMAS Anne-Marie, M. MIGNOT Didier, M. NICOLAS Frédéric, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SEGURA Angela,
SECRETAIRES DE SEANCE	M. Thierry MEIGNEN

DELIBERATION N°130 - AMENAGEMENT - DRANCY - APPROBATION DE LA VOLONTE DE L'OPH DE DRANCY DE MENER L'OPERATION D'AMENAGEMENT RELATIVE AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER GASTON ROULAUD A DRANCY

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine VALLETON,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-5,
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L300-1,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu la délibération du conseil municipal de Drancy prise en date du 26 septembre 2013, prenant notamment acte de la mise à l'étude du renouvellement et du développement urbain du secteur « Cité Gaston Roulaud »,
Vu la liste des quartiers d'intérêt national bénéficiant du Nouveau programme national de renouvellement urbain, adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,
Vu le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud signé en septembre 2016 et pour lequel l'ANRU a formulé un avis positif suite à son passage en comité d'engagement le 21 janvier 2016,
Vu la délibération de l'OPH de Drancy en date du 24 juin 2019 qui autorise le directeur général à mener la procédure d'aménagement nécessaire à la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L421-1 qui atteste de la compétence des OPH pour mener et réaliser les opérations d'aménagement.
Vu la délibération de l'OPH de Drancy en date du 24 juin 2019 qui autorise le Directeur général à mener la procédure d'aménagement nécessaire à la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud.

Considérant que les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud définis dans le protocole de préfiguration répondent aux caractéristiques d'une opération d'aménagement,

Accusé de réception en préfecture 093-200056097-20191209-130-09-12-2019-DE Date de transmission : 18/12/2019 Date de réception préfecture : 18/12/2019

Considérant qu'en vertu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015, l'EPT Paris Terres d'Envol est compétent pour la définition, la création et la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud de Drancy.

Considérant que les Offices publics de l'habitat, en leur qualité d'établissement public et en vertu de l'article L.421-1 du code de la construction et de l'habitation, ont vocation à être à l'initiative de la création d'une ZAC,

Considérant la volonté de l'OPH de Drancy de se saisir de l'opportunité de diligenter l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud au regard de sa maîtrise du foncier concernés ainsi que des programmes qu'il aura à réaliser, Considérant que l'OPH de Drancy est astreint aux obligations de concertation et devra soumettre à l'EPT qui reste l'autorité compétente, le dossier de création et le dossier de réalisation de la ZAC,

Après en avoir délibéré,

- Autorise l'OPH de Drancy à mener l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud et diligenter pour ce faire l'ensemble des actions nécessaires à sa poursuite.
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.
- Dit que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois, au siège de l'OPH de Drancy situé 27 rue Roger Peleu à Drancy, ainsi qu'à la Mairie de Drancy, située place de l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité (64 voix pour, 1 NPPV)



Le président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20191209-130-09-12-2019-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Objet: Objectifs et modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dans le cadre de la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston ROULAUD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 103-2 à L 103-4,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national bénéficiant du Nouveau programme national de renouvellement urbain, adoptée par le Conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil municipal de Drancy prise en date du 26 septembre 2013, prenant notamment acte de la mise à l'étude du renouvellement et du développement urbain du secteur « Cité Gaston ROULAUD »,

Vu la délibération du Conseil municipal de Drancy prise en date du 30 mai 2016, approuvant l'ouverture de la concertation portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier Gaston ROULAUD,

Vu la délibération du Conseil territorial de Paris Terres d'Envol constitutive de la loi NOTRe, prise en date du 9 avril 2018, approuvant pour son compte, l'ouverture de la concertation portant sur le projet,

Vu l'article L421-1 du Code de la Construction et de l'habitation qui atteste de la compétence des OPH pour mener et réaliser des opérations d'aménagement,

Vu la délibération de l'OPH en date du 24 juin 2019 qui autorise le directeur Général à engager la procédure d'aménagement ainsi que tout acte y afférent,

Vu la délibération du conseil territorial de Paris Terres d'envol en date du 09/12/2019 approuvant la prise d'initiative de l'OPH, en qualité d'aménageur, relative à la création puis la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.),

Considérant les dysfonctionnements urbains du quartier Gaston ROULAUD, les caractéristiques de certains de ses bâtiments d'habitation qui ne respectent plus les normes actuelles et la concentration des difficultés sociales et économiques dans ce quartier d'habitat en grande majorité social,

Considérant les opportunités de mutation du quartier Gaston ROULAUD en raison de son inscription dans le NPNRU mais également de sa localisation à proximité d'une future gare du Grand Paris Express et de la Tangentielle Nord,

Considérant qu'il est indiqué dans le protocole de préfiguration approuvé par l'ANRU, que le quartier Gaston ROULAUD a vocation à devenir :

- Un quartier ouvert sur son environnement et qui conforte sa position d'entrée de ville,
- Un quartier résidentiel dense et mixte socialement,
- Un quartier proposant une mixité des fonctions (activités commerciales et tertiaires / équipements publics),
- Un quartier dans lequel le lien social est redynamisé,
- Un quartier qui s'inscrit dans une démarche de développement durable,

Considérant que l'OPH de Drancy envisage la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) pour mener à bien la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD à Drancy,

Considérant l'intérêt et la nécessité de permettre aux habitants, aux associations locales et autres personnes concernées, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions,

Considérant que les modalités de la concertation, approuvées par l'OPH en qualité d'aménageur de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD à Drancy, seront mises en œuvre par l'OPH de Drancy, avec le concours de la Ville de Drancy et de l'EPT Paris Terres d'Enval,

Considérant l'ensemble des actions et démarches de concertations initiées dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Gaston ROULAUD par la ville depuis mai 2016 puis l'EPT Paris Terres d'Enval depuis avril 2018,

Entendu l'exposé du Président,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) pour réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD à Drancy tels qu'indiqués ci-après :

- Restructurer le maillage viaire, notamment via la démolition d'une partie des bâtiments du quartier.
- Densifier le quartier et diversifier l'habitat via la construction d'une offre diversifiée de logements : privés, sociaux, logements locatifs ou en accession privée ou sociale, etc.
- Renforcer l'attractivité du quartier en réhabilitant les bâtiments conservés, en adaptant la forme urbaine et architecturale du quartier à son environnement et en y favorisant la mixité des fonctions. Pour cela, il est prévu de réaménager le parc central, et de construire de nouveaux bâtiments visant à accueillir des équipements publics, des commerces et éventuellement des activités tertiaires.
- Impliquer et accompagner les habitants dans le processus de transformation urbaine de leur quartier.
- Porter une ambition environnementale dans la mise en œuvre du projet urbain, notamment via la réalisation d'aménagements encourageant les mobilités douces.



ARTICLE 2 : APPROUVE les modalités de la concertation préalables suivantes :

- Au sein de la Maison du projet actuellement située au 120, rue Roger Salengro au sein de la cité Gaston ROULAUD de Drancy :
 - Installation d'outils de communication et de panneaux informatifs relatifs au projet de renouvellement urbain, présentant les orientations stratégiques et opérationnelles envisagées à ce jour.
 - Mise à disposition d'un support où le public pourra consigner ses observations.
 - Ouverture de la Maison du projet plusieurs fois par semaine et permanences assurées par des agents en charge du projet, permettant ainsi un échange direct avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur le projet urbain.
- Organisation par l'OPH de Drancy de réunions publiques portant sur le projet urbain et/ou tenue de stands d'information et d'échanges lors d'événements publics locaux.
- Parution d'informations relatives au projet et/ou à la démarche de concertation, dans la lettre d'informations de l'OPH à l'attention de ses locataires, sur son site internet, dans le journal municipal et/ou sur le site internet de la Ville de Drancy.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération sera affichée au siège de l'OPH de Drancy, à l'agence du secteur ainsi qu'à la Mairie de Drancy, pendant toute la durée de la concertation et jusqu'au dépôt du dossier de création de ZAC.

Madame GUISTI a quitté la séance à 16h15.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,


Le Président

Anthony MANGIN

